

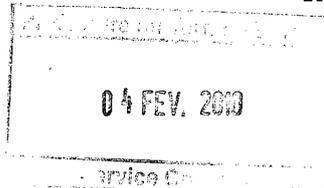


CS - 1.11

Subvention à RUDOLOGIA

Réunion du Comité Syndical

du 27 janvier 2010



RAPPORT

Présenté par M. Marcel GRAPIN
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente le projet « Réflexe prévention » porté par l'association RUDOLOGIA, visant à sensibiliser les entreprises franc-comtoises aux enjeux d'une politique de réduction de leurs déchets.

La démarche est notamment soutenue par l'ADEME, et l'ensemble des syndicats de traitement de la région a été approché pour y participer.

Dans ce cadre, le S.E.R.T.R.I.D a été sollicité pour apporter également une aide financière à hauteur de 4 698 € au titre de la première phase.

Le Bureau du S.E.R.T.R.I.D réuni le 13 janvier dernier a donné son accord de principe, considérant en effet que la collectivité ne pouvait rester à l'écart de cette problématique d'approche globale de réduction des déchets, ne serait-ce que par l'intermédiaire de ses entités membres en charge de la collecte.

Il a néanmoins limité sa participation financière pour l'ensemble du projet à cette seule subvention, indépendamment des deuxième et troisième phases à intervenir.

Dans ces conditions et sur ces bases,

A L'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** la participation du S.E.R.T.R.I.D au projet Réflexion prévention mené par RUDOLOGIA ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 4 698 € à RUDOLOGIA pour l'ensemble du projet, toutes phases confondues.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 27 janvier 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le _____ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le _____

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI